

Motion présentée par les représentants des parents d'élèves et des personnels au CA du collège Jules LAGNEAU de METZ du 15 février 2011

Le conseil d'administration du collège refuse de voter une DHG qui n'assure même pas le minimum requis pour assurer les enseignements conformément aux textes réglementaires.

Le CA demande à l'Inspection Académique de proposer une nouvelle dotation, conformément à la réglementation pour assurer la qualité de l'enseignement au sein de notre collège à la rentrée prochaine.

Le CA du collège Jules Lagneau de Metz demande une DHG permettant d'assurer :

- des effectifs de moins de 20 élèves/classe en 6^{ème} et moins de 24 élèves/classe de la 5^{ème} à la 3^{ème} soit l'ouverture de 28 classes.
- le maintien de toutes les options existantes.
- le maintien de la Classe Image .
- un accueil optimal des élèves en situation de handicap et la prise en compte, dans le service des enseignants, de la surcharge de travail occasionnée.
- un travail en groupes réduits pour les enseignements de Sciences et de Technologie.
- au moins 4 heures à répartir entre deux enseignants pour assurer la gestion du réseau informatique.
- l'intégration des décharges statutaires (heures de labo, de cabinet d'Histoire...) dans les services des enseignants

Pour : 17 Abstention : 5